

Conseillers élus:.....8  
Conseillers en fonction :.....8  
Conseillers présents:.....6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-200040178-20220111-DB2022-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2022

Sous la présidence de M. Paul HEINTZ

Liste des présents :

M. Paul HEINTZ, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Pierre MAMMOSSER, M. Serge KRAEMER, M. Adrien WEISS, M. Christophe SCHIMPF

Absents excusés :

M. Olivier ROUX  
M. Didier BRAUN

**N° 1/2022**

Assiste :

M. Olivier THOMASSIN

**Point un de l'ordre du jour : Développement économique**

**1.1 Projet de création d'un parc d'activités à Hatten : présentation et approbation de la proposition d'étude de faisabilité par le BE Actipolis**

Le Président informe les membres du Bureau de la tenue d'une réunion en date du 13 décembre 2021 avec le bureau d'études Actipolis concernant le projet de création d'un parc d'activités lié à la géothermie à Hatten. Le Président rappelle que la Collectivité a pour ambition de créer un parc d'excellence sur le thème de l'énergie, projet qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de réindustrialisation par l'utilisation de la géothermie profonde.

Le Président informe les membres qu'Actipolis est un bureau d'études et de conseil en urbanisme dont le cœur d'activité est l'assistance à maîtrise d'ouvrage publique et privée,

Le Président précise que cette réunion avait notamment pour objectif d'obtenir une offre d'accompagnement dans l'étude de faisabilité du projet de la Communauté de communes.

Le Président présente l'offre d'accompagnement proposée par le BE Actipolis. Il précise que cette offre d'accompagnement aboutira à la validation de continuer le projet ou pas, et à l'estimation d'une charge foncière acceptable dans le cadre d'un bilan d'aménagement prévisionnel. Il précise que l'offre comporte des rencontres avec l'ensemble des acteurs publics ou privés qui auront à intervenir ou à émettre un avis sur la consolidation du projet futur. Cette mission doit faciliter la Communauté de communes de l'Outre-Forêt à faire des choix quant au mode d'intervention et dans la planification des procédures.

	Quantité jour / homme						Total
	Ingénieur	Ingénieur urbaniste	Urbaniste	Architecte / Urbaniste	Géomaticienne	Architecte urbaniste junior	
<b>Faisabilité et définition de la zone d'activités économique</b>							
Définition du périmètre et des équipements		2	2	2	1		4 850,00 €
Etude de faisabilité, procédures et planning		2	7	5	3	3	13 550,00 €
Préparation de la délibération		0,5	0,5				725,00 €
Réunions	3	3	3				6 600,00 €
<i>Sous-total jour/homme</i>	3	7,5	12,5	7	4	3	37
<i>Sous-total PU HT</i>	2 250,00 €	5 625,00 €	8 750,00 €	4 550,00 €	2 600,00 €	1 950,00 €	
Total hors taxes							25 725,00 €
TVA 20%							5 145,00 €
<b>Total TTC</b>							<b>30 870,00 €</b>
<b>Modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal</b>							
Constitution du dossier		1	3	2			4 850,00 €
Accompagnement étapes administratives (saisines, délibérations)			3			1	13 550,00 €
Modification et finalisation du dossier			3		1	1	725,00 €
Réunions		1	2				6 600,00 €
<i>Sous-total jour/homme</i>	0	2	11	2	1	2	18
<i>Sous-total PU HT</i>		1 500,00 €	7 700,00 €	1 300,00 €	650,00 €	1 300,00 €	
Total hors taxes							12 450,00 €
TVA 20%							2 490,00 €
<b>Total TTC</b>							<b>14 940,00 €</b>
Total de la mission d'accompagnement hors taxes							38 175,00 €
TVA 20%							7 635,00 €
<b>Total de la mission d'accompagnement TTC</b>							<b>45 810,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité des membres :

- Approuve la réalisation d'une étude de faisabilité afférente au projet de création d'un parc d'activités lié à la géothermie à Hatten
- Décide de confier cette mission d'accompagnement telle que décrite ci-dessus au Bureau d'études ACTIPOLIS sis 14 avenue de l'Europe 77144 Montévrain **pour un montant hors taxes de 38 175 euros**
- Prévoit d'inscrire les crédits au budget 2022
- Donne tout pouvoir au Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Suivent les signatures,  
Pour extrait conforme  
Fait à Hohwiller, le 12 janvier 2022  
Le Président  
Paul HEINTZ

**ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE :**  
Vu la réception en sous-préfecture le  
Vu la publication le

